

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programme de Développement de carrière Date limite du 1^{er} juillet 2026

Commentaires et données générales

- Deux jurys, un pour chaque langue officielle, ont évalué 75 demandes et ont pu octroyer 28 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de succès de 37,3 %).
 - 45 demandes soumises en anglais ont été évaluées par un jury composé d'artistes professionnel.les anglophones.
 - 30 demandes soumises en français ont été évaluées par un jury composé d'artistes professionnel.les francophones.
- Les 75 demandes évaluées dans le cadre de cette date limite ont obtenu les résultats suivants. L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. Il est à noter que chaque date limite regroupe un ensemble différent de demandes qui sont évaluées par des jurys différents.
 - 28 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont obtenu un financement.
 - 42 demandes ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
 - 5 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes
- Sur les 28 subventions octroyées, 4 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Les jurys ont apprécié les descriptions de projet qui présentaient clairement le projet proposé et expliquaient en quoi le projet est important pour la personne candidate à ce stade de son parcours professionnel (par exemple : pourquoi cette occasion, et pourquoi maintenant ?).
- Les jurys tiennent à rappeler aux personnes candidates de réviser leurs descriptions de projet afin de respecter le nombre maximal de mots permis. Les descriptions de projet qui dépassent le nombre maximal de mots permis sont tronquées à partir du moment où elles le dépassent.
- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates de vérifier qu'aucun des liens figurant dans la section « Exemples d'œuvre » ne soient payant ou ne nécessitent une connexion afin de les consulter, car ceux-ci empêchent l'accès des membres des jurys aux documents en question.



arts nb

- Pour les personnes candidates dont les projets impliquent des collaborateurs.rices artistiques, les membres des jurys ont recommandé d'inclure dans la demande elle-même les CV artistiques à jour de chaque collaborateur.rice participant au projet.
- Les membres des jurys ont apprécié les budgets qui fournissaient des détails pertinents pour le projet et comprenaient des notes justifiant les dépenses demandées. Les membres des jurys ont noté que les budgets de certaines demandes manquaient de clarté ou incluaient des détails de financement dans des documents supplémentaires qui ne figuraient pas dans leur budget, ou encore, que certains budgets n'indiquaient pas si des sources de financement supplémentaires (par exemple, des subventions du Conseil des Arts du Canada) étaient confirmées ou encore en attente d'une décision. Ces incohérences ont rendu difficile l'évaluation précise des besoins et de la faisabilité de certains projets. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour des conseils sur les budgets.
- Les membres des jurys ont tenu à encourager tous.tes les artistes, et en particulier les artistes en début de carrière, à joindre des documents facultatifs tels que des lettres de recommandation, car ces documents peuvent contribuer à mettre en valeur le potentiel artistique de la personne candidate et distinguer sa demande.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre, ou qui travaillent avec des collaborateurs.rices pour créer une nouvelle œuvre dans le cadre d'une deuxième phase d'une œuvre existante, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.